

Hippodrome de Saint Vivien de Médoc



3^{ème} Course de tondeuses

SAINT VIVEN MÉDOC



DIMANCHE 31 MARS 2013



REGLEMENT



(L'organisation se réserve le droit de modifier certains points du règlement à tout moment)

Article 1 : Organisation

Organisateur technique	MAIRIE DE SAINT VIVIEN
Directeur de course	Jean-Pierre DUBERNET
Responsable Contrôleurs technique	Alain BRUN
Responsable Piste-Assistance-Ravitaillement	David CHEVALIER
Responsable Restauration-buvette	Patrick GARDEUR
Responsables Administratif	Jean-Emile LE DORVEN
Responsable Relation pilotes	Patrice ROUX
Responsable Classement	CHRONOMETRAGE D'AQUITAINE
Responsable Remise des prix	
Responsable Pré-grille /départ	Benoit DESSEIN
Ambulances	SOS COTE D'ARGENT-MEDOC AMBULANCES
e-mail : coursedetondeusesvv30@orange.fr	Site: http://coursedetondeusesvv3.wix.com/saintviviendemedoc

Article 2 : Dates : Dimanche 31 MARS 2013

Horaires : Contrôles techniques et administratifs le dimanche de 8 H 00 à 10 H 00

ESSAIS LIBRES : 10 H 00 à 11 H 00

Lieu : Hippodrome de Saint Vivien.

- Qualification : 11 h 15 à 12 h 30.
- Présentation / Parade 14 h 00 à 14 h 15
- Courses : 14 h 15 à 17 h 30 ou plus (selon le nombre d'engagements)

Article 3 : Engagements

Engagement fixé à 65 euros par équipage. (inclus assurance et transpondeur) **plus un chèque de caution de 250 € par équipe pour transpondeur. (chèque qui sera restitué).**

Si l'équipage veut un support de transpondeur prévoir 5 € de plus.

Epreuve limitée à 50 équipages.

L'engagement ne sera remboursé qu'à 50% en cas de refus aux contrôles techniques. (*Cout de l'Assurances*).

Article 4 : Coureurs admis

Course ouverte aux personnes majeures (en cas de doute la direction se réserve le droit de demander la présentation d'une pièce d'identité).

La course s'effectuera en équipages de 2 pilotes. (*1 machine 2 pilotes*).

Article 5 : Classement

Le comptage se fait par comptage électronique par transpondeurs. (Voir article 3)

Le classement se fait au nombre de tours effectués. (Passage de ligne de comptage).

Epreuves de qualification

Le matin, les épreuves de qualification servent à déterminer l'ordre de départ des manches 1 - 2 et 3 de l'après-midi.

Epreuves d'endurance après -midi

1 Classement général à chaque course. (*Podium, coupe aux 3 premiers- remise en fin de manifestation*)

1 Classement féminin (*obligation d'un équipage entièrement féminin- remise en fin de manifestation*)

1 Classement général final.

Ce n'est qu'en fonction du nombre d'équipes engagés que sera déterminé le nombre des courses.

En fonction du nombre d'engagés, il y aura 2 ou 3 courses, 1 ou 2 Consolantes, 1 ou 2 finales et éventuellement une super finale.

Dans tous les cas de figure, le principe suivant sera appliqué:

- Les 3 à 5 premiers des courses 1-2-3 iront en finale 1 ou 2 - Les suivants iront en consolante 1 ou 2.
- Les 3 à 5 premiers des consolantes 1 ou/et 2 et les 5 premiers des finales 1 ou/et 2 iront en super finale (s'il y en a une).

Durée des Manches :

Matin :

- épreuves de qualification 20 minutes chaque manche.

Après- midi :

- Les manches 1, 2 et 3, seront de 20 minutes avec changement de pilote obligatoire.

Durée Consolante :

- S'il y a 1 consolante elle sera de deux manches de 15 minutes (2x15) - S'il y a 2 consolantes, elles seront de 15 minutes chacune. (1x15 et 1x15).

Durée Finale :

- S'il y a 2 Finales, elles seront de 2 X 15 minutes chacune. (1x15 et 1x15)- Un seul départ par manche, avec changement de pilote obligatoire au cours de la manche.

- S'il n'y a qu'une finale elle se fera en deux manches de 20 minutes -(2x20)

2 départs type "Le Mans" (1 par pilote) - Pas de passage au stand ni d'assistance entre les deux manches.

(le deuxième pilote se tient prêt en zone de départ).

La grille de départ de la première manche sera inversée (les premiers derrière)

La première manche s'arrête à 20 minutes - le second départ s'effectue 5 minutes après pour 20 nouvelles minutes.

Durée Super Finale :

S'il y a une super finale, elle se déroulera en deux manches de 20 minutes 16 équipages maximum qualifiés au départ.

2 départs type "Le Mans" (1 par pilote) - Pas de passage au stand ni d'assistance ENTRE les deux manches

(le deuxième pilote se tient prêt en zone de départ).

La grille de départ de la première manche sera inversée (les premiers derrière)

La première manche s'arrête à 20 minutes - le second départ s'effectue 5 minutes après pour 20 nouvelles minutes.

Attribution des numéros :

- Les numéros de courses seront attribués en fonction de la date d'enregistrement des engagements.

- La grille de départ des qualifications sera établie en fonction de l'ordre d'enregistrement de l'équipe, par groupe de 10 ou 15 selon le nombre d'engagés.

- La grille de départ des courses 1-2-3 sera établie dans l'ordre d'arrivée des épreuves de qualifications 1-2-3

- Le classement sera effectué en fonction du nombre de tours et du passage de la ligne. En cas d'ex aequo, les seuls classements pris en compte seront ceux de l'organisation.

Article 6a : Machines

- Autorisée seulement aux tondeuses à gazon autoportées à direction à volant (*pommeau interdit*), interdit au micro tracteur. (*capot moteur obligatoire qui doivent être fixés solidement*)

- Dépose obligatoire de tout élément de coupe lame ou broyeur. Aucune pièce mobile apparente (*ex : les poulies apparentes devront être équipées de carters sur et sous la machine*).

- Les renforts sur pièces d'origine sont autorisés.

- Les trains roulants devront restés sur les bases d'origine. (*Renforts autorisés, Triangulé interdit*)

- La machine devra obligatoirement être équipée d'un coupe circuit à arrachement homologué, façon Quad ou jet-ski.

- Réservoir d'essence d'origine avec bouchon étanche.

- Les repose pieds devront empêcher le passage des jambes du pilote sous les roues arrière.

- Des barres anti-encastrement, non saillantes sont obligatoires ainsi que des barres de protection latérales.

- Les **batteries** devront être solidement fixées dans un caisson étanche, ou coiffées d'un bac qui empêche, en cas de retournement, l'acide de se répandre et d'atteindre le pilote, sauf batteries gel.

Tous déplacement de batterie, par rapport à l'emplacement d'origine devra recevoir l'aval d'un contrôleur technique. (Obligation d'un carénage solide boulonné, et pour l'avant, maintien dans les capots moteurs.)

- **Les batteries au gel** : Le bac étanche n'est pas obligatoire pour les batteries au gel, seule l'isolation des bornes positif et négatif reste obligatoire.

Dans le cas de batteries Gel extérieures, (à l'arrière) une solide protection contre les chocs est obligatoire.

- Les angles et tôles saillantes doivent être protégés.

- Les parties en verre devront être soit scotchées soit démontées (*ex : phares*).

Trains roulants, largeur maxi autorisée : 102 cm. Pneus de tondeuses obligatoires. (*Pneus agraires interdits*)

- Les pare-chocs ne devront pas dépasser 80% de la largeur des voies. Aucun autre élément ne devra dépasser du périmètre de la machine. **Tous les angles saillants devront être protégés.**

Article 6b : Moteurs :

Type de moteurs, **monocylindre de tondeuse** atmosphérique essence. Emplacement d'origine sur le châssis.

Carburateur allumage et transmission libres. Turbos interdits.

Echappement Maxi 105.DB. Un contrôle sonore (Accélération MAXI) sera effectué avant et pendant la course. L'échappement devra être protégé par une tôle ou un grillage pour éviter les brûlures et l'échappement libre est interdit.

Système de freinage obligatoire.

Toutes les machines devront être équipées d'un **accélérateur à rappel automatique** (*sans pression physique sur la commande d'accélérateur le moteur doit tourner au ralenti*).

Article 7 : Stands :

1 Stand de 3m de façade et 6m de profond par ÉQUIPE de 1 à 4 machines (*Pour vos chapiteaux de 3 ou 6 m.*) **Seule les personnes badgées auront accès au stand** sous peine de pénalité. (2 Pilotes & 2 mécaniciens par machine).

Les ravitaillements et la mécanique devront s'effectuer seulement dans l'emplacement réservé à cet effet, moteur coupé et sur une bâche plastique apportée par chaque équipage (environ 4M² par machine).

Le ravitaillement sous pression ou par derrick à hauteur est interdit.

La présence d'un extincteur adapté aux feux d'hydrocarbure par Stand est obligatoire.

On ne fume pas dans les stands, ni dans le parc d'assistance

Article 8 : Pilotes :

Personnes majeures / Casque intégral homologué pour la route ou le tout terrain, lunettes ou visière, combinaison de travail ou tenue de moto tout terrain ou route, gants, chaussures montantes ou bottes, obligatoires.

Vêtements flottants interdits. Équipement et protections de Moto-Cross conseillés.

(Tenue à présenter au contrôle technique)

Article 9 : Parc assistance :

Pas plus de un véhicule d'assistance par équipe dans le parc. Les véhicules personnels seront stationnés, sur un parking proche du parc.

Article 10 : Circuit :

Le circuit est d'une longueur de 500 m. et d'une largeur minimale de 4 m

Article 11 : Réclamations :

Elles sont à adresser par écrit au directeur de course dans un délai de ¼ d'heure suivant l'arrivée de la course et accompagnées d'un chèque de 30 euros (qui sera restitué si le bien fondée de la réclamation est reconnue).

Article 12 : Remise des prix

La remise des prix, pour toutes les épreuves, consolantes et finales se fera, en principe, 30 minutes, après clôture de la dernière course, afin de permettre à tous les concurrents d'y participer.

Déroulement de l'Epreuve

Article A :

En cas de panne, les machines seront ramenées au stand par les pilotes ou leurs assistants équipés de brassard, après autorisation des commissaires de pistes en longeant celle-ci, ou par les quads de l'organisation.

La circulation à contre sens quelque en soit la raison est totalement interdite et disqualificative.

Article B :

Il est formellement interdit d'empêcher un concurrent de vous dépasser. Lorsqu'un **drapeau bleu** vous est adressé vous devez laisser passer.

Article C : Départ

Départ style « le Mans » (*face à la machine et un genou à terre*),

Départ au drapeau tricolore.

Départ à la poussette autorisé seulement après le départ des autres concurrents.

Article D : Vous devez impérativement changer de pilote au minimum une fois au cour des manches - Les changements de pilote se font dans les stands, **SAUF pour** la finale (ou super finale) le changement se fait sur la zone de départ. (article 5).

Article E : Signalisation

Drapeau national : début de l'épreuve.

Drapeau à damier : fin de l'épreuve.

Drapeau rouge : arrêt absolu.

Drapeau bleu : se laisser dépasser.

Drapeau jaune : Ralentir être prêt à s'arrêter (*obstacle sur la piste*) interdiction de doubler.

Drapeau blanc : Secours sur la piste passage au ralenti interdiction de doubler.

Drapeau noir : conduite dangereuse changez de comportement (2 noirs exclusion).

Avant-bras croisés du directeur de course : arrêt du moteur.

Article F : Il est formellement interdit de pousser ou de toucher les autres concurrents sous peine de sanctions.

Article G : Ordre de départ

L'ordre de départ des courses de qualification 1, 2,3, se fait dans l'ordre des numéros attribués à l'enregistrement.

Pour les courses, consolante(s) et finale(s), voir article 5.

Article H : Sécurité et Assurances

L'aire de course et la zone des stands sont formellement interdites à toutes personnes non badgées.

Le parc d'assistance est interdit au public.

Une ambulance et du personnel de secours seront présents pendant toute la course (*et les essais*).

Une assurance R.C a été souscrite par l'organisateur ainsi qu'une assurance personnelle nominative pour les pilotes. (*Comprise dans le prix de l'engagement.*)

En aucun cas les organisateurs ne pourront être tenus pour responsable des dommages matériel entre participants. Chaque pilote, comme le prévoit la loi, doit être assuré avec une responsabilité civile personnelle.

Article I : L'Organisation se réserve le droit d'exclure toutes machines ou concurrents ne respectant pas le règlement.

- L'organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie du règlement afin d'y apporter toutes modifications qu'elle jugera utile avant ou pendant la course.

- **Le pilote est responsable de ses accompagnateurs**, il est également responsable de ses déchets qu'il devra retirer et évacuer par ses propres moyens.

- Les pilotes devront respecter tous les membres de l'organisation et se référer à leurs décisions.
- L'abandon pour quelle raison que ce soit, de l'un des deux pilotes, entraîne l'abandon total de l'équipage.
- Cette course, qui reste un spectacle pour le public et un amusement pour les pilotes, n'est soumise à aucun classement officiel, en conséquence de quoi, il vous est demandé comme dans tous les sports mécaniques **du respect et du fair-play.**
- 1ère Infraction au règlement : pénalité de 1 tour 2ème infraction : exclusion **Shunt du coupe circuit : exclusion.**
- Comme dans tous les sports mécaniques: **On ne fume pas dans le parc coureur.**

ATTENTION: Des contrôles anti-drogue et d'alcoolémie peuvent être pratiqués à tout moment sur les pilotes et les organisateurs.



BUVETTES-GRILADES

On peut camper sur place (camping municipale à 50 m du site)

Samedi soir 30 Mars, omelette géante et Karaoké (2 €) (Auberge Espagnole)
(Vous apportez vos entrées, fromages, desserts et couverts - on fait l'omelette)